Toulouse : ils avaient tranché la cheville de Charef avec une machette. Quatre ans de prison ferme pour Mansour et dix-huit mois de prison, dont neuf mois avec sursis, pour Soufyane

15/07/2026 à 18h31



Jeudi 15 juillet 2026, le tribunal correctionnel de Toulouse s’est ouvert sur des images insoutenables : une cheville sectionnée à la machette lors d’une violente agression commise au chemin des Izards en août 2025. Face à la projection de ces preuves accablantes issues de la vidéosurveillance, les dénégations des deux prévenus, Mansour et Soufyane, n’ont pas pesé lourd. Reconnus coupables, Mansour est condamné à quatre ans de prison ferme et maintenu en détention. Soufyane écope quant à lui de dix-huit mois de prison, dont neuf mois assortis d’un sursis probatoire. Le motif de l’agression, lui, restera mystérieux jusqu’au bout.

“C’est un coup pour tuer, l’artère a été sectionnée“, affirme la procureure, deux hommes condamnés

À la barre, Soufyane, 42 ans, comparaît libre sous contrôle

judiciaire. Dans le box des prévenus, Mansour, un jeune Marocain de 25 ans, agite nerveusement ses mains. Tous deux doivent répondre de violences aggravées en réunion et avec arme. […] Cet après-midi-là, une pluie de pierres s'abat sur la victime place des Chamois. Charef est traqué, acculé derrière un bus, désarmé, puis frappé à coups de machette. **Soufyane l'aurait maintenu pendant que Mansour frappait.** À ses côtés, Soufyane tente de minimiser son rôle, affirmant qu'il n'était présent " que pour séparer ". Une version mise à mal par la procureure. […]

La Dépêche